



Conseil d'administration Matagami, 17 décembre 2004

Entente Québec – Régions sur la décentralisation

Le document *Entente Québec – Conférences régionales des élus : Décentralisation, régionalisation et adaptation des normes et des programmes gouvernementaux* a été adopté et déposé au gouvernement du Québec. Tel que mentionné dans les parutions précédentes du bulletin d'information, *En bref!*, le dépôt de ce document s'inscrit dans les suites du *Forum des générations* qui a eu lieu en octobre dernier. La consultation régionale ayant permis sa réalisation démontre que malgré les améliorations observées depuis quelques années, les interventions gouvernementales demeurent encore bien peu adaptées aux réalités de la Jamésie. La position régionale s'articule autour des thèmes suivants :

- Application systématique des orientations de la Politique de développement du Nord-du-Québec qui a été adoptée en 2001;
- Reconnaissance de la contribution de la région Nord-du-Québec à la prospérité du Québec et mise en œuvre d'actions concrètes visant à augmenter significativement les retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles régionales;
- Adaptation des mesures et des interventions gouvernementales en fonction des réalités régionales;
- Amélioration de la desserte gouvernementale en région, soit par la création de directions régionales de ministères ou en confiant la responsabilité des dossiers régionaux à une seule direction régionale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Comité sur l'énergie

Les membres du Comité sur l'énergie ont été mandatés pour finaliser le mémoire sur le développement de l'énergie en région qui doit être déposé pour le 5 janvier 2005 à la Commission de l'énergie et du travail dans la cadre des consultations particulières sur le document intitulé : *Le secteur énergétique du Québec – Contexte, enjeux et questionnements*. Les sept recommandations de la CRÉBJ en regard de cette consultation sont :

1. La région demande que tout développement énergétique sur son territoire soit accompagné de retombées économiques significatives sur son territoire;
2. La région est en faveur du développement énergétique sur son territoire et pour l'ensemble du Québec;
3. La région considère que l'exportation de l'électricité de sources renouvelables est souhaitable économiquement et qu'elle contribue au développement durable;
4. La région considère que la meilleure stratégie pour le développement durable consiste à développer les énergies renouvelables, propres et disponibles au Québec;
5. La région souhaite le démarrage rapide de projets hydroélectriques majeurs et de petites centrales (au fil de l'eau) sur son territoire;
6. La région souhaite le développement de l'énergie éolienne sur son territoire;
7. La région demande au gouvernement du Québec qu'il fasse en sorte que le développement énergétique sur son territoire soit l'une des assises du développement durable de ses communautés et de l'ensemble du Québec.

ComaxNord

Le mandat de maximiser les retombées économiques des projets Eastmain 1, Eastmain 1A, Rupert et La Sarcelle a été reconfirmé au ComaxNord. Le ComaxNord sera formé des personnes suivantes :

- Les maires de Chapais, Chibougamau, Label-sur-Quévillon et Matagami;
- Un représentant désigné par les entreprises jamésiennes;
- Un représentant de la SDBJ;
- Mme Lyne Laporte-Joly
- M. Denis Lemoyne

M. Ghislain Desjardins d'Emploi-Québec est également invité à participer aux travaux du comité.

Fonds d'intervention économique régional (FIER)

Un comité a été formé afin d'analyser le document et les modalités de mise en place d'un Fonds d'intervention économique régional (FIER) pour la Jamésie. Rappelons que la création du FIER a été annoncée le 15 décembre 2004 par le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, M. Michel Audet. Les membres de ce comité sont :

- Mme Lyne Laporte-Joly;
- M. Michel Garon;
- M. René Dubé.

Télévision communautaire

La Télévision communautaire Chapais-Chibougamau a adressé une offre de production à la CRÉBJ et à la Municipalité de Baie-James pour couvrir les assemblées publiques. Considérant les coûts élevés de cette offre, les membres du conseil d'administration ont décidé de refuser cette proposition.

Forum jeunesse Baie-James

En septembre 2002, le gouvernement du Québec rendait public le Plan d'action jeunesse 2002-2005. De nouvelles responsabilités incombaient alors aux Forums jeunesse régionaux notamment la gestion du nouveau Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). L'enveloppe du FRIJ s'établissait 5 millions de dollars pour l'année financière 2003-2004 et à 10 millions de dollars 2004-2005 pour l'ensemble du Québec. Pour la Jamésie, ce fonds se chiffrait à 66 167 \$ en 2003-2004 et à 132 334 \$ en 2004-2005. En juillet dernier, le gouvernement du Québec signait une nouvelle convention d'aide financière avec les Forums jeunesse régionaux qui a permis de prolonger le fonctionnement des Forums jeunesse régionaux jusqu'en mars 2007, sans affecter l'enveloppe budgétaire au financement du FRIJ. Les Forums jeunesse régionaux vont donc amorcer prochainement des négociations avec le gouvernement du Québec afin que de nouvelles sommes soient injectées dans le FRIJ. La CRÉBJ appuie le Mouvement Jeunesse Baie-James dans ses démarches et demande au gouvernement du Québec d'investir financièrement dans le Fonds régional d'investissement jeunesse à la même hauteur que l'année 2004-2005, et ce, jusqu'en 2007.

De plus, La CRÉBJ appuie le Forum jeunesse Baie-James, demande au gouvernement du Québec de reconduire, pour l'année 2005-2006, le crédit d'impôt remboursable pour les jeunes diplômés et demande au gouvernement du Québec de publiciser davantage cette mesure ou d'allouer les ressources financières

suffisantes aux Forums jeunesse régionaux pour la promotion de cette mesure.

Association des personnes handicapées de Chibougamau

L'Association des personnes handicapées de Chibougamau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la « Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Année 2004-2005 ». L'organisme est conscient que certains critères d'analyse telle que la priorité qui est accordée aux projets réalisés dans des territoires à forte concentration de pauvreté peuvent nuire à l'obtention de cette subvention. La CRÉBJ appuie l'Association des personnes handicapées de Chibougamau dans ses démarches en considérant la précarité de la situation financière de l'organisme, le développement de partenariats avec les acteurs communautaires et institutionnels du milieu et qu'elle dessert une clientèle vulnérable vivant une situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Ententes spécifiques

Trois ententes spécifiques d'organismes de la région viennent à échéance le 31 mars 2005. Il s'agit des ententes pour le ComaxNord, pour la Commission de la culture et des communications de la Baie-James (CCCBJ) et pour la Table jamésienne de concertation minière (TJCM). Le directeur général de la CRÉBJ a été mandaté par le CA pour négocier ces ententes avec les instances concernées.

Appui à l'organisme À fleur de sein

L'organisme À fleur de sein a demandé l'appui de la CRÉBJ dans ces démarches auprès du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSS de la Baie-James). L'organisme considère que la politique régionale de déplacement des usagers adoptée le 12 novembre 2003 par le CRSSS de la Baie-James brime le droit des usagers à choisir leur médecin traitant en ne remboursant que le déplacement des usagers entre leur résidence et l'établissement de santé le plus rapproché en mesure de leur fournir les soins ou services requis non disponibles localement. Après analyse, les membres du conseil d'administration de la CRÉBJ ont décidé de ne pas appuyer l'organisme pour les raisons suivantes :

- La *Politique de déplacement des usagers* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) précise que pour être admissible au versement, le déplacement doit être fait vers l'établissement du réseau le plus rapproché en mesure de fournir au patient les soins et les services requis par son état de santé. Selon les critères du MSSS, un patient qui décide de se faire traiter dans un établissement situé plus loin, n'a droit à aucune aide financière ;
- La politique du CRSSS de la Baie-James stipule que lorsqu'un usager choisit d'être dirigé vers un établissement dont la destination n'est pas la plus rapprochée, il a quand même droit à l'aide financière prévue comme s'il se déplaçait vers l'établissement le plus rapproché. Ce qui signifie une bonification par rapport aux modalités du MSSS. Ce fait est confirmé par le ministère qui ajoute que les conditions offertes par la *Politique de déplacement des usagers* de la CRSSS de la Baie-James sont supérieures à celles que l'on peut retrouver dans d'autres régions;
- Le CRSSS de la Baie-James a, de plus, mis sur pied un comité ad hoc afin de réviser toute situation litigieuse dans le versement des allocations forfaitaires aux patients;

- Enfin, la politique du CRSSS de la Baie-James n'altère en rien le droit fondamental de toute personne à choisir l'établissement où elle désire de faire soigner.

Inforoute

Le projet du réseau à large bande suit son cours. La présidente de ce comité, Mme Lyne Laporte-Joly, a informé les membres que les procédures d'appel d'offres sont actuellement en cours. Les membres du comité feront une recommandation au conseil d'administration de la CRÉBJ lorsque les offres et les divers scénarios d'implantation auront été analysés.

Tourisme Baie-James

L'Association touristique régionale, Tourisme Baie-James, a adressé une demande écrite afin d'obtenir un siège au conseil d'administration de la CRÉBJ. Cette demande a été refusée en considérant qu'il n'y a actuellement pas de siège vacant au sein du conseil d'administration pour les membres additionnels en vertu de l'article 101 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01).

Semaine québécoise des adultes en formation

En mars 2002, le gouvernement du Québec accordait à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) le mandat de réaliser la Semaine québécoise des adultes en formation. Cette activité est dédiée à la reconnaissance, à la valorisation et à la promotion de l'éducation et de la formation des adultes.

Pour la deuxième édition de la Semaine québécoise des adultes en formation qui s'est tenue du 25 au 31 octobre 2003, une Table régionale a été mise en place de manière commune avec l'Abitibi-Témiscamingue. Les membres de la région du Nord-du-Québec ont alors manifesté l'intérêt de travailler de manière autonome et d'élargir la composition et le fonctionnement de la Table.

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes invite donc plusieurs organismes de la région, dont la CRÉBJ, à nommer un représentant à la Table régionale Nord-du-Québec de la Semaine québécoise des adultes en formation. M Yvan Moreau, agent de développement, a été désigné pour participer aux travaux de la Table régionale. La troisième édition de la Semaine québécoise des adultes en formation aura lieu du 2 au 8 avril 2005.

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)

Le gouvernement a signé une entente confirmant que les Cris de la Baie-James auront dorénavant leur propre Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF).

Bureau de Chapais

Après consultation avec les autres occupants de l'actuel bureau à Chapais, la CRÉBJ a décidé de ne pas renouveler le bail lorsque celui-ci arrivera à échéance. Des pourparlers seront entrepris avec les autres occupants afin de relocaliser les activités ailleurs à Chapais.

Projet d'investissement

Les membres du conseil ont entériné une résolution visant à modifier le protocole d'entente signé avec le Festival du Cheval de la Baie-James le 12 juin 2003. L'addenda qui sera apporté permettra au d'apporter une modification au plan de financement de l'évènement tout en maintenant le montant d'aide financière qui avait été accordée par la CRÉBJ.